

Marcel GIRARDIN
Membre du HCILFF
85, chemin du Viaduc
73420 Voglans

Voglans, le 24 novembre 2021



Monsieur Hervé GAYMARD
Président
Département de la Savoie
Conseil Savoie Mont-Blanc
73000 Chambéry

Objet : redonner sa place d'unique langue officielle à la langue française

Monsieur le Président,

Alors que les commerces et leurs publicités recouvrent la France avec l'exaspérant linceul culturel américain du « BLACK FRIDAY, BLACK FRIDAY WEEK » voire « BLACK NOVEMBER », je crois devoir vous demander de faire procéder au remplacement des panneaux installés par le Département et le conseil Savoie-Mont-Blanc sur le territoire de mon village, à l'entrée et à la sortie de la route conduisant à l'aéroport de la Savoie, et qui accordent aux termes anglais : « AIRPORT » et « WELCOME » une primauté illégitime et illégale avec le français,

Je suis, de plus, obligé de souligner le caractère particulièrement inacceptable du positionnement de cette signalétique très favorable à la langue anglaise, sur le côté droit de la chaussée, là où le regard des conducteurs et passagers des véhicules se porte naturellement, alors que la traduction en français se trouve, elle, rejetée à dix mètres de là, de l'autre côté de la chaussée, là où les regards des mêmes conducteurs et passagers ne vont pas.

Bien entendu, ce très regrettable stratagème d'élimination de la langue française est réutilisé lorsque les passagers quittent l'aéroport et sont officiellement accueillis en Savoie (terre de France) par la même signalétique, en seul anglais, apposée là-aussi par le département et le conseil Savoie Mont-Blanc, arborant un dominateur WELCOME ; dont la traduction en langue française ne sera certainement pas lue puisque notre langue maternelle et officielle est, de manière presque honteuse, répudiée comme dans le cas précédent, de l'autre côté de la chaussée...à dix mètres de là !

Faut-il souligner que malgré le recours à cet hypocrite stratagème pour rétrograder la langue française de l'officielle unique place qui lui revient légitimement sur son propre territoire et légalement selon la Constitution, le département de la Savoie et le conseil Savoie Mont-Blanc se doivent de remplacer cet affichage illégal en respectant l'article 3 de la loi du 4 août

1994 qui indique que : « **Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique**, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public **doit être formulée en langue française** ».

Dans le cas où le département persisterait à vouloir traduire les annonces faites en langue française par ces inscriptions en anglais, parfaitement inutiles au demeurant, il devra ajouter au moins, en vertu des dispositions de l'article 4 de la même loi, une deuxième traduction dans une deuxième langue étrangère (italien, allemand, russe, hollandais, etc).

Il serait de plus, et à mon sens, logique, que les inscriptions en langue française soient rédigées en caractères plus grands que ceux des traductions en langues étrangères.

L'esprit et la lettre de cette loi visent, comme vous le savez parfaitement, à éviter que l'anglais ne devienne une seconde langue officielle en France, à parité avec le français dans un premier temps, avant, peut-être, de le supplanter à terme si la stratégie linguistique et culturelle annoncée, en 1943, à Harvard, par Winston CHURCHILL cherchant à faire de l'anglais la langue unique de la domination des esprits, trouvait des relais et des complicités en France voire jusqu'en Savoie ; ce à quoi je n'ose penser !

Je ne doute pas que vous comprendrez la motivation qui a toujours été la mienne : voir la place de la langue officielle unique réservée au français être respectée en France par les dirigeants politiques et administratifs ; exigence dont vous comprendrez, j'en suis sûr, l'importance en votre qualité de président de la fondation Charles de GAULLE ; lequel, semble-t-il, ne transigeait pas lorsqu'il s'agissait de l'avenir de la place de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

PS : Messieurs Luc BERTHOUD et Renaud BERETTI, conseillers départementaux seront destinataires d'une copie de cette lettre puisque le premier est également conseiller du canton et maire de La Motte-Servolex où se trouve principalement implanté l'aéroport de la Savoie et le second parce que, en plus de sa sensibilité gaulliste revendiquée, dirige la ville d'Aix-Les-bains et préside la communauté d'agglomération du lac du Bourget-Grand lac, dont les panneaux d'information, notamment sur les rives de ce plus grand lac naturel de France, sont, eux-aussi, systématiquement et illégalement, rédigés en français et en anglais.

Copie à la DGLFLF, aux associations de défense de la langue française et à diverses personnalités.



